

## COMMUNIQUE DE PRESSE

7.1.2009

Media Relations

### **SIX Group renforce les structures de réglementation des Bourses**

**SIX Group a pris la décision de renforcer début 2009 les structures de réglementation. Pour ce faire, elle entend cloisonner les fonctions de réglementation des activités d'exploitation et renforcer la séparation des pouvoirs entre l'édiction des règles, leur mise en application et le domaine judiciaire. L'édiction des règles et leur mise en application relèveront désormais respectivement d'un Regulatory Board et de SIX Exchange Regulation (une nouvelle entité affectée à la réglementation des émetteurs et à la surveillance du négoce). Le domaine judiciaire reste du ressort de la Commission des sanctions, de l'Instance de recours ainsi que du Tribunal arbitral. Les réglementations du Regulatory Board, quant à elles, doivent être soumises à l'approbation de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA).**

**SIX Group**  
Selnaustrasse 30  
Postfach 1758  
CH-8021 Zürich

Tel: +41(0)58 854 26 75  
Fax: +41(0)58 854 27 10  
pressoffice@six-group.com  
www.six-group.com

Début 2009, SIX Group réorganisera ses structures de réglementation et de surveillance des émetteurs et du négoce boursier. Ce remodelage fait suite à la nécessité de séparer les fonctions de régulation et surveillance des activités d'exploitation. Le législateur suisse exige des Bourses qu'elles édictent des règles à l'usage des émetteurs et des intervenants boursiers, qu'elles contrôlent ces règles et qu'elles les mettent aussi en application – des fonctions assumées jusqu'à présent par l'Instance d'admission et le département Admission de SIX Swiss Exchange pour les bourses de SIX Group: SIX Swiss Exchange, SWX Europe, Scoach Suisse et Eurex Zurich (les deux dernières étant des coentreprises avec Deutsche Börse). Quant au secteur de la réglementation des intervenants boursiers, c'est l'Instance de surveillance indépendante directement rattachée au président du Conseil d'administration de SIX Group qui en était chargée.

Dans le but de renforcer l'autorégulation et d'optimiser l'indépendance des organes d'autorégulation face aux activités d'exploitation, la structure à cet effet a fait l'objet d'une révision dans le courant de l'exercice 2008. Désormais, à compter de janvier 2009, les fonctions de réglementation des émetteurs et de la surveillance du négoce seront regroupées et directement rattachées au président du Conseil d'administration de SIX Group si bien que l'ensemble des instances chargées de la réglementation seront regroupés de la ligne opérationnelle.

L'Instance d'admission actuelle agira désormais en qualité de **Regulatory Board** et sera chargée d'édicter les règles autant pour les émetteurs que pour les intervenants boursiers. Le président de l'Instance d'admission, Andreas von Planta, conservera la même fonction au sein du Regulatory Board. Le secteur **SIX Exchange Regulation** sera responsable de la mise en application des règles et regroupera

les fonctions Listing & Enforcement pour les émetteurs et Surveillance & Enforcement pour les intervenants boursiers. Ce nouveau secteur sera placé sous l'autorité de Rodolfo Straub, jusqu'à présent membre de la direction de SIX Swiss Exchange (responsable du département Admission). Celui-ci sera rattaché hiérarchiquement au président du Conseil d'administration de SIX Group, Prof. Peter Gomez, et fonctionnellement au président du Regulatory Board. Stefan Lüchinger, jusqu'alors Responsable Publicité dans le département Admission, dirigera l'unité Listing & Enforcement responsable de la mise en application de la réglementation des émetteurs. L'unité chargée de la surveillance du négoce, Surveillance & Enforcement, restera placée sous la direction de Walter M. Ochsner.

Le Tribunal arbitral de SIX Swiss Exchange, l'Instance de recours indépendante et la Commission de sanction, ne seront pas affectés dans leurs fonctions et leurs activités. En qualité d'institutions indépendantes, il leur appartiendra toujours de se prononcer sur les émetteurs et les intervenants fautifs.

La formule retenue conjugue les avantages du caractère souple et pragmatique de la réglementation actuelle avec ceux d'une plus forte indépendance des structures organisationnelles. Elle tient également compte des développements internationaux et renforce ainsi l'efficacité de la place boursière suisse et son image dans le monde.

**Pour tout complément d'information:**

Werner Vogt, Head Media Relations

Téléphone: +41(0)58 854 26 75

Fax: +41(0)58 854 27 10

E-mail: [pressoffice@six-group.com](mailto:pressoffice@six-group.com)

*SIX Group gère l'infrastructure de la place financière suisse et offre aux acteurs financiers du monde entier une gamme de services complète dans les secteurs du négoce et du règlement de titres, de l'information financière et du trafic des paiements. Née en janvier 2008 de la fusion de SWX Group, Telekurs Group et SIS Group, l'entreprise appartient à ses utilisateurs (160 banques de tailles et d'orientations très diverses). Avec quelque 3600 collaborateurs et une présence dans 23 pays, son chiffre d'affaires dépasse 1,5 milliard de francs suisses.*

*L'un des principaux exploitants européens de bourses et d'infrastructures, SIX Group offre des services de premier ordre dans le domaine du négoce suisse et international et de l'admission de valeurs mobilières. Les autres secteurs d'activité du groupe englobent des prestations efficaces et avantageuses dans les domaines du clearing, du règlement, de la garde et de la gestion de titres ainsi que des informations financières pour le conseil en placement, la gestion d'actifs et de portefeuilles, l'analyse financière et le règlement de titres. La gamme de services offerte par le groupe couvre également la réception et le traitement des paiements effectués par cartes de crédit, de débit et de fidélité ainsi que le règlement des paiements interbancaires et des factures électroniques.*